

Monsieur Pierre Boutonnet  
Inspecteur du Travail 3<sup>e</sup> section  
DDTEFP de l'Isère

Veurey le 8 février 2005

Monsieur l'Inspecteur,

Vous trouverez ci-joint copie de nos courriers au secrétaire de la commission Emploi-Formation, ainsi que celui destiné à la direction de la formation de notre entreprise.

Comme vous pourrez le constater à la lecture de ces courriers, encore une fois à PSE les règles paritaires et les obligations établies par le Code du Travail ne sont pas respectées.

Ceci concerne des réunions obligatoires dans une période clef pour notre entreprise. Le plan de formation 2005 devant garantir l'adaptation des salariés aux évolutions technologiques.

Nous vous demandons d'intervenir pour rappeler à la direction ses obligations concernant les réunions obligatoires de la commission Emploi-Formation et nous vous remercions de nous tenir informés de vos démarches.

Dans cette attente, je vous prie de croire, Monsieur l'Inspecteur, en l'expression de nos sincères salutations.

**Copie :**

MM. Pierre Fanneau  
Michel Irlinger  
Christian Clair  
Gérard Perrier  
Christian Bergeron  
Comité d'Entreprise PSE

**AFFICHAGE**

Eduardo Morgan-Tirado  
Secrétaire général  
Filpac-CGT Dauphiné Libéré